



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

☒ : 1 impasse du Char Aquitain.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



MAI 2017

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.

 **Vendredi 5**

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 7**

RANDONNEE « le Vallon Sourn » par Correns

Randonnée pédestre de 4 heures 40, ↔ 15 km ↑↓ 429 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

 **Vendredi 12**

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 14**

CANYONING

Rendez-vous 7 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. **Inscription avant le 8 mai**. Prévoir pique-nique, boisson, matériel de canyoning.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3.5 €

Animateur : Christian



 **Vendredi 19**

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 21**

RANDONNEE « le Latay » par Signes

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 16 km ↑↓ 150 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne

 **Jeudi 25**

RANDONNE CHAMPETRE à Cuers

Randonnée de 2 heures vers la chapelle Ste-Christine, déjeuner et pétanque. Prévoir chaise, pique-nique (grillades possibles) et boisson. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 3 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Vendredi 26**

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 28**

BONNE FETE des Mères



Joyeux anniversaire à Elise (17)

Bienvenu à Jean-François, nouvel adhérent de notre Association préférée

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.